

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 10 JUIN 2014  
PUIS AU 17 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 mai 2014, ajournée au 10 juin 2014 puis au 17 juin 2014 à 19 h 30 à la salle des Lys située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES:**

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard et Colette Larose

MM. Claude Denis, Roch Dumont, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent, Jean-Pierre Picard et Jean-Claude Rousseau;

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent  
Du secondaire : M. Jacques Seminario

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

Mmes Michelle Laguë, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud;

MM. Alain Filion et Nicolas Léonard

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général  
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint  
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe  
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Johanne Caron, directrice par intérim du Service des ressources financières  
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 25.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 10 JUIN 2014  
PUIS AU 17 JUIN 2014

**126-CC-2013-2014**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Francine Chabot :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 7.2 *Mandat d'un commissaire – absence pour un motif sérieux*, en ajoutant les points 10.2 – *Protocole d'entente avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) – carte d'accès* et 11.3 – *Demande d'autorisation au ministre – budget déficitaire 2014-2015*

**Adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
5. Questions orales du public
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 10.1 Entente entre la CSMV et le Réseau de transport de Longueuil (RTL)
  - 10.2 Protocole d'entente avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL)  
– carte d'accès
11. Affaires du Service des ressources financières
  - 11.3 Demande d'autorisation au ministre – budget déficitaire 2014-2015
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**127-CC-2013-2014**

**ENTENTE ENTRE LA CSMV ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL)**

**CONSIDÉRANT** la section III du Règlement sur le transport des élèves (L.R.Q., l-13, r.7);

**CONSIDÉRANT** l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Commission scolaire Marie-Victorin ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

**CONSIDÉRANT** que le Réseau de transport de Longueuil est en mesure d'offrir le service à des élèves qui seront intégrés au transport en commun;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de conclure avec le Réseau de transport de Longueuil le protocole d'entente déposé;
- 2° **QUE** le directeur général soit mandaté pour signer ce protocole et tout autre document en découlant pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

128-CC-2013-2014

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL) – CARTE D'ACCÈS**

**CONSIDÉRANT** la section III du Règlement sur le transport des élèves (L.R.Q., l-13, r.7);

**CONSIDÉRANT** l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Commission scolaire Marie-Victorin ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

**CONSIDÉRANT** que le projet pilote avec l'école secondaire Antoine-Brossard étant concluant pour le RTL et la CSMV, il y aura implantation graduelle dans l'ensemble des écoles secondaires de la CSMV de cette carte d'accès, étalée d'août 2014 à août 2015;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau de transport de Longueuil est en mesure d'offrir le service à des élèves qui seront intégrés au transport en commun;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de conclure avec le Réseau de transport de Longueuil le protocole d'entente déposé;
- 2° **QUE** le directeur général soit mandaté pour signer ce protocole et tout autre document en découlant pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 10 JUIN 2014  
PUIS AU 17 JUIN 2014

129-CC-2013-2014

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE – BUDGET DÉFICITAIRE 2014-2015**

**CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser la Commission scolaire Marie-Victorin à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

**CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport exige des compressions d'au moins 6.3 M\$ pour l'année scolaire 2014-2015 selon ses paramètres budgétaires;

**CONSIDÉRANT** que ces compressions ont été connues seulement le 13 juin 2014 et que les plans d'effectifs et les règles d'allocations budgétaires de la Commission scolaire Marie-Victorin étaient déjà adoptés pour 2014-2015;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des écoles ont déjà fait adopter leur budget 2014-2015 par leur Conseil d'établissement et que ceux-ci ont été établis selon des estimés vu l'arrivée retardée des paramètres du MELS;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin prévoit adopter un budget pour l'exercice 2014-2015 dont les dépenses excèdent les revenus de 5 M\$;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Colette Larose :

**QU'**une demande soit faite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire Marie-Victorin à adopter un budget qui prévoit un déficit budgétaire de 5 M\$, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées;

**ET** conditionnelle à ce que les paramètres initiaux correspondent aux paramètres de consultation.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Une commissaire a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 30.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale